

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 30 décembre 2008

*Plan de relance de l'économie
Priorité à l'investissement en Picardie*

Le comité de l'administration régionale, qui regroupe autour du préfet de région les préfets de l'Aisne et de l'Oise, ainsi que les huit principaux chefs des services régionaux de l'Etat, s'est réuni pour définir les mesures à adopter en Picardie dans le cadre du plan de relance de l'économie.

Ce plan complète les mesures déjà engagées par le Gouvernement pour le soutien à l'activité et aux PME.

Le préfet de la région Picardie va proposer au ministère des mesures basées sur l'investissement pour développer l'activité et relancer l'emploi.

Les investissements concerneront les infrastructures routières et ferroviaires et le projet du canal Seine-Nord Europe, ainsi que les universités et des monuments historiques.

La relance de la rénovation urbaine et la construction de logements constituera également une priorité. Pour soutenir la construction, 280 logements sont déjà acquis par les bailleurs sociaux en Picardie et 303 sont en cours de négociation.

Pour soutenir les investissements des collectivités locales, un remboursement anticipé et définitif du fonds de compensation de la TVA sera accordé aux collectivités qui accepteront d'investir d'avantage en 2009. Les services de l'Etat veilleront également, en lien avec les services publics de l'emploi et les collectivités locales, à proposer des programmes de formation en phase avec les nombreuses demandes d'emplois non satisfaites.

Pour encourager l'investissement privé, le préfet veillera à ce que l'accélération des paiements de l'Etat soit respectée pour consolider la trésorerie des entreprises. En Picardie, le délai de paiement moyen de l'État est actuellement de 16,07 jours avec l'objectif de le ramener à 15 jours en 2009.

Enfin, pour éviter les licenciements économiques, les services de l'Etat proposeront aux entreprises en difficulté d'avoir recours au chômage partiel. Il a représenté 691 000 heures en Picardie, en 2008. Les contingents et la durée maximale de chômage partiel seront relevés dans les toutes prochaines semaines.

Les services de l'État ont déjà été mobilisés, dans le cadre de la commission départementale de financement de l'économie, pour identifier les entreprises susceptibles de rencontrer des difficultés, d'anticiper leurs problèmes et de trouver avec elles des solutions.

